

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

ACCUEIL | SALLE DE PRESSE | AU SUJET DU MINISTÈRE | POUR NOUS JOINDRE

Sujets

- ▶ Adoption
- ▶ Aide à l'enfance
- ▶ Aide financière
- ▶ Besoins particuliers
- ▶ Collations et repas sains à l'école
- ▶ Enfants et adolescents autochtones
- ▶ Les jeunes et la loi
- ▶ Petite enfance
- ▶ Stratégie Perspectives Jeunesse

Explorer le gouvernement >

Abonnez

- ▶ Suivez-nous sur Twitter 
- ▶ Abonnez au fil de RSS 

Pour nous joindre >

Partager cette page



MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

Plan annuel d'accessibilité 2012-2013

Table des matières

Introduction

Première section : Rapport sur les mesures prises pour repérer, supprimer et prévenir les obstacles en 2011-2012

- Rapport de conformité aux exigences de la LAPHO pour 2011-2012
- Services à la clientèle
- Information et communications
- Emploi
- Milieu bâti
- Approvisionnement

Deuxième section : Mesures prévues pour 2012-2013 et par la suite

- Services à la clientèle
- Information et communications
- Emploi
- Milieu bâti
- Approvisionnement
- Formation en matière d'accessibilité

Troisième section : Examen des lois, des règlements et des politiques

Lexique de termes et de sigles
Renseignements

Introduction

Chaque année, la fonction publique de l'Ontario (FPO) indique les mesures qui seront prises en vue de prévenir, de repérer et de supprimer les obstacles pour les personnes handicapées. Chaque ministère participe à cette initiative en élaborant son plan d'accessibilité annuel, comme l'exige la [Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario](#) (LPHO).

La [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) (LAPHO) constitue la feuille de route de l'Ontario pour rendre la province accessible d'ici 2025. Elle comporte des normes d'accessibilité dans les domaines suivants :

- ▶ Services à la clientèle
- ▶ Information et communications
- ▶ Emploi
- ▶ Transport
- ▶ Milieu bâti

Cette année, les plans d'accessibilité doivent également tenir compte du règlement intitulé [Normes d'accessibilité intégrées \(NAI\)](#) édicté en juin 2011 en vertu de la LAPHO. Ces normes exigent que la FPO

établit un plan pluriannuel d'accessibilité pour prévenir et supprimer les obstacles pour les personnes handicapées. Le [plan pluriannuel d'accessibilité de la FPO](#) a été publié le 1er janvier 2012. Il contient une déclaration de l'engagement de la FPO à faire preuve de leadership en matière d'accessibilité :

La FPO s'applique à être un chef de file de l'accessibilité en Ontario. Notre objectif est de fournir des services, des produits et des installations accessibles pour notre personnel et pour le public que nous servons.

Le plan d'accessibilité de 2012-2013 continuera à faire progresser le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et la FPO en fonction de l'objectif de faire preuve de leadership pour rendre la province accessible à tous les Ontariens et toutes les Ontariennes.

On peut obtenir les plans d'accessibilité des autres ministères en cliquant sur [Ontario.ca](#).

Première section : Rapport sur les mesures prises pour repérer, supprimer et prévenir les obstacles en 2011-2012

Le gouvernement de l'Ontario déploie des efforts pour faire de l'Ontario la province la plus accessible d'ici 2025.

Depuis 2001, la FPO se conforme aux exigences de la LPHO et élabore un plan d'accessibilité annuel, qui est mis à la disposition du public sur le site Web du gouvernement de l'Ontario.

Depuis sa création en 2003, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a été un chef de file en matière d'accessibilité. Rappelons certaines initiatives mémorables :

- ▶ En 2006, le ministère a commencé à mettre en oeuvre des procédures et des pratiques visant à mieux appuyer les jeunes ayant des besoins particuliers qui sont desservis par la Division des services de justice pour la jeunesse (DSJJ).
- ▶ En 2007, le ministère a mis en place des services de télépsychiatrie par vidéoconférence au Child and Parent Resource Institute. Ce service a facilité l'accès à des services de psychiatrie pour les personnes handicapées de toute la province.
- ▶ En 2007, le ministère a organisé une série d'expositions sur l'accessibilité dans chaque région de la province. Ces expositions incluent des présentations et des ateliers à l'intention du personnel et sont conçues pour accroître la sensibilisation aux difficultés que rencontrent les personnes handicapées.
- ▶ En 2009, le ministère a entrepris l'examen de la *Loi sur les garderies* dans le but d'améliorer l'accès des enfants handicapés aux services de garde réglementés.
- ▶ En 2010, le ministère a commencé à examiner toutes les installations de la Division des services de justice pour la jeunesse (DSJJ) en vue d'élaborer des politiques intégrant les exigences d'accessibilité dans tous les futurs projets de rénovation et de construction de la DSJJ.
- ▶ En 2011, le ministère a continué à promouvoir le Groupe d'utilisateurs de technologie fonctionnelle en vue d'évaluer et de satisfaire les besoins du personnel qui a recours à la technologie fonctionnelle sur le lieu de travail.

En 2011-2012, le gouvernement a continué de se conformer au [règlement portant sur les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle](#). Il a également commencé à mettre en oeuvre des initiatives visant à satisfaire certaines des exigences du [règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées](#) dans les domaines de l'emploi, de l'information et des communications, du transport et de l'approvisionnement. Le gouvernement continue de mettre en oeuvre des initiatives visant à améliorer l'accessibilité dans d'autres domaines, comme le milieu bâti.

Voici un résumé des initiatives prises par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse l'année dernière, à la suite de son [plan d'accessibilité de 2011-2012](#).



Services à la clientèle

En 2011-2012, notre ministère...

- ▶ A continué de respecter la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle. En matière de formation, le ministère a dépassé les exigences de la norme en demandant à tout le personnel de suivre les deux cours d'apprentissage en ligne du Centre du leadership et de l'apprentissage (CLA) intitulés *May I Help You?*
- ▶ A continué d'offrir divers mécanismes de rétroaction pour solliciter les commentaires du personnel et des clients au sujet de l'accessibilité des services du ministère, y compris en personne, en ligne et au moyen de formulaires imprimés.
- ▶ A offert au personnel un ensemble de possibilités d'apprentissage et de formation en matière d'accessibilité.
- ▶ A demandé à tous les cadres de suivre la formation en ligne du CLA sur la LPHO intitulée *Maximizing the Contributions of Employees and Applicants with Disabilities*.
- ▶ A fait la promotion de la formation en ligne du CLA sur la diversité et l'inclusion afin d'inciter le personnel à profiter de cette possibilité d'apprentissage en ligne.
- ▶ A mis en œuvre le plan pluriannuel du ministère en faveur de la diversité et de l'inclusion et a défendu la cause de l'accessibilité dans tout le ministère.
- ▶ A fait la promotion des divers mécanismes de rétroaction, comme les formulaires de rétroaction, le courriel, le téléphone et la visite en personne, en vue d'encourager les clients à soumettre leurs observations relatives à l'accessibilité.
- ▶ A veillé à ce que tous les nouveaux sites Internet et Intranet ainsi que les sites faisant l'objet d'une importante mise à jour et tout le contenu de ces sites soient conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.2, niveau AA, exception faite des sous-titres en direct et des descriptions audio (pré-enregistrées).

Information et communications

En 2011-2012, notre ministère...

- ▶ A exploré les possibilités d'amélioration des services ATS, conformément aux normes communes de services de la FPO.
- ▶ A organisé des téléconférences trimestrielles avec des membres du Groupe d'utilisateurs de technologie fonctionnelle pour continuer à évaluer les besoins du personnel et les possibilités offertes par la technologie fonctionnelle sur le lieu de travail.
- ▶ A continué à encourager les employés de la FPO à participer au Groupe d'utilisateurs de technologie fonctionnelle qui a été créé par le Centre d'excellence en accessibilité à l'information et à la technologie de l'information pour les services sociaux et les services à l'enfance et à la jeunesse.
- ▶ A sensibilisé les employés à la campagne Accessibilité à la source et les a encouragés à se familiariser avec ses outils et ressources sur l'accessibilité.
- ▶ A fourni au personnel des renseignements sur les nouvelles technologies, et a notamment exploré la possibilité d'utiliser une fonction de lecture à voix haute sur les ordinateurs.
- ▶ A converti tous les nouveaux documents PDF en format accessible pour les sites Web destinés au public.
- ▶ A fait la promotion d'une série de modules d'apprentissage en ligne, y compris la série intitulée «*À Mission Possible* », sur le site Intranet du ministère consacré à la diversité et l'inclusion.

- ▶ A converti tous les nouveaux documents PDF, français et anglais, en version « À texte seulement » accessible pour affichage sur Internet.

Emploi

En 2011-2012, notre ministère...

- ▶ A organisé des séances de formation sur le recrutement sans obstacle à l'intention des cadres.
- ▶ A étudié la possibilité d'étendre l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour éliminer les obstacles dans les pratiques de recrutement.
- ▶ A collaboré avec le Secrétariat à la jeunesse et aux nouveaux professionnels en vue d'appliquer l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion aux politiques et aux programmes de recrutement.
- ▶ A adopté une approche de participation proactive en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un ensemble d'initiatives relatives à l'accessibilité et à la diversité.
- ▶ S'est assuré que les employés handicapés du ministère disposaient de plans d'adaptation documentés, au besoin.

Milieu bâti

En 2011-2012, notre ministère...

- ▶ A continué à repérer les obstacles qui subsistent dans les édifices et les bureaux du ministère et a planifié l'amélioration de l'accessibilité lors du déménagement ou de la rénovation de ces locaux.
- ▶ A amélioré l'accessibilité pour le personnel et les clients dans tous les lieux détenus ou loués par le ministère en prenant des mesures conformes aux lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle publiées par Infrastructure Ontario (IO).
- ▶ A négocié les nouveaux baux et la reconduction des baux conformément au code du bâtiment de l'Ontario et aux lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle de manière à empêcher la création de nouveaux obstacles pour les employés, les clients et les membres du public qui ont un handicap.
- ▶ Les exigences en matière d'accessibilité applicables aux bureaux de probation de la DSJJ ont été actualisées conformément aux lignes directrices sur l'aménagement des bureaux de la DSJJ et de la LAPHO. Des recommandations seront intégrées dans les nouvelles lignes directrices sur l'aménagement des bureaux de la DSJJ.

Approvisionnement

En 2011-2012, notre ministère...

A continué à explorer les moyens d'effectuer un suivi des dépenses liées à l'accessibilité afin de satisfaire l'obligation de détenir l'information nécessaire pour évaluer l'efficacité des modes de prestation de services accessibles.

Deuxième section : Mesures prévues pour 2012-2013 et par la suite

Notre déclaration d'engagement :

La FPO s'applique à être un chef de file de l'accessibilité en Ontario. Notre objectif est de fournir des services, des produits et des installations accessibles pour notre personnel et pour le public que nous servons.

Cette année, le plan d'accessibilité du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse met l'accent sur six domaines. Pour faire preuve de leadership en matière d'accessibilité, le ministère a prévu d'entreprendre les activités décrites ci-dessous. À tout le moins, ces initiatives favoriseront la conformité

à la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle en vigueur et aux normes d'accessibilité intégrées édictées en vertu de la LAPHO.

Services à la clientèle

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse s'est engagé à fournir des biens et des services accessibles aux personnes handicapées. Celles-ci reçoivent donc des biens et des services en temps opportun et selon les mêmes normes de qualité que quiconque.

En 2012-2013, notre ministère entend...

- ▶ Continuer de dépasser les exigences de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle en demandant à tout le personnel de suivre les deux cours d'apprentissage en ligne du Centre du leadership et de l'apprentissage (CLA) intitulés *May I Help You?*
- ▶ Continuer de se conformer au règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées pour ce qui a trait à la formation, au processus de rétroaction accessible et à l'emploi.
- ▶ Continuer de demander à tous les cadres de suivre la formation en ligne du CLA sur la LPHO intitulée *Maximizing the Contributions of Employees and Applicants with Disabilities*.
- ▶ Promouvoir et encourager le personnel à suivre toute la gamme des programmes de formation sur la diversité et l'inclusion du Centre du leadership et de l'apprentissage.
- ▶ Mettre en œuvre le plan pluriannuel du ministère en faveur de la diversité et de l'inclusion, qui comprend plusieurs initiatives conçues pour améliorer l'accessibilité.
- ▶ Établir une liste des employés du ministère ayant reçu une formation à l'American Sign Language (ASL) et les faire participer à l'élaboration d'une formation à l'ASL à l'intention d'autres employés.

En 2013-2014 et au-delà, le ministère mettra en œuvre de nouvelles mesures, y comprisÂ :

- ▶ S'assurer que tous les plans de gestion des urgences à l'échelle des directions incluent un «Â énoncé de l'impact en matière d'accessibilitéÂ » mis à jour qui décrit l'engagement du ministère en matière de prestation de services aux personnes handicapées en ce qui concerneÂ :
 - ▶ les situations non urgentes dans lesquelles les personnes handicapées peuvent être affectées par une perturbation du cours normal des activités; et
 - ▶ les situations d'urgence dans lesquelles un lieu de remplacement pour la prestation des services est utilisé pour assurer la continuité des services.
- ▶ Élaborer des possibilités de formation à l'ASL pour aider le personnel du ministère à offrir des services en ASL.
- ▶ Élaborer et organiser des séances de formation avancée sur l'accessibilité à l'intention du personnel.
- ▶ Encourager l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion au moment d'élaborer ou de renouveler des ententes de services.

Information et communications

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse s'est engagé à rendre l'information et les communications du gouvernement accessibles pour les personnes handicapées. L'information que nous fournissons et la façon dont nous communiquons sont essentielles à la prestation de nos programmes et services au public.

En 2012-2013, notre ministère entend...

- ▶ Pendant la Semaine de la sécurité civile, mettre l'accent sur la sensibilisation à l'accessibilité relativement aux personnes handicapées et à la planification des mesures d'urgence.
- ▶ Convertir tous les nouveaux documents PDF, français et anglais, en version «Â texte seulementÂ »

accessible pour le site Web du ministère destiné au public.

- ▶ Continuer à s'assurer que tous ses sites Web sont conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, niveau AA.

En 2013-2014 et au-delà, le ministère mettra en oeuvre les autres mesures suivantes :

- ▶ S'assurer que tous les plans de gestion des urgences à l'échelle des directions décrivent l'obligation de fournir les renseignements sur les plans d'urgence dans un format accessible, sur demande, et ce dès que cela est matériellement possible.
- ▶ Présenter les fonctionnalités d'accessibilité offertes par Windows 7 au personnel à mesure que les ordinateurs sont mis à jour.
- ▶ Accroître la sensibilisation du personnel en appuyant l'utilisation du téléimprimeur (ATS) et en offrant une formation sur l'utilisation de l'ATS.
- ▶ Élaborer un guide sur la rédaction de courriels internes accessibles à l'intention du personnel.
- ▶ Étudier les moyens de créer une icône de bureau « Accessibilité » pour le personnel. Cette icône donnerait accès à une large gamme de documents et de ressources sur l'amélioration de l'accessibilité pour le personnel et les clients.
- ▶ Offrir au personnel un module de cyber apprentissage sur le langage clair.
- ▶ Étudier la possibilité d'élargir le Groupe d'utilisateurs de technologie fonctionnelle au profit d'un plus grand nombre d'employés.
- ▶ Accorder une plus grande place à l'accessibilité sur les pages d'accueil de ses sites Internet et Intranet.
- ▶ Mettre en place l'icône de bureau « Accessibilité » qui permettra d'accéder facilement à une large gamme de documents et de ressources relatifs à l'accessibilité.

Emploi

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse s'est engagé à adopter des pratiques d'emploi équitables et accessibles qui permettent d'attirer et de maintenir en poste les personnes handicapées talentueuses. Les personnes handicapées qui travaillent pour la FPO savent qu'elles peuvent participer pleinement et valablement aux services et aux emplois.

En 2012-2013, notre ministère entend...

- ▶ S'assurer que les employés handicapés du ministère disposent de plans d'adaptation documentés, au besoin.
- ▶ Offrir des espaces de démonstration et d'apprentissage par l'expérience pour permettre au personnel de s'informer sur les technologies et appareils fonctionnels.
- ▶ Établir une « communauté de praticiens » pour offrir aux cadres la possibilité de discuter des problèmes ou de poser des questions à propos de l'adaptation des emplois (retour au travail, santé mentale sur le lieu de travail, conditions de travail souples, etc.)
- ▶ Fournir au personnel des renseignements sur l'adaptation des emplois et le Programme d'aide aux employés (PAE) au cours de l'orientation.
- ▶ Créer un parc d'appareils et accessoires fonctionnels et de ressources à l'intention du personnel, à redéployer au sein du ministère.
- ▶ Accroître la sensibilisation du personnel à l'égard de l'adaptation des emplois et du Programme d'aide aux employés à l'aide de séances de formation, d'affiches, du site Intranet, etc.
- ▶ Élaborer des séances de sensibilisation au handicap à l'intention des cadres supérieurs du ministère en mettant l'accent sur l'apprentissage par l'expérience, sous la direction d'un groupe d'animateurs handicapés.
- ▶ Offrir une séance de formation WebEx sur les pratiques de recrutement sans obstacle.

- ▶ Continuer à examiner la possibilité d'élargir l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour éliminer les obstacles dans les pratiques de recrutement.

En 2013-2014, le ministère mettra en œuvre d'autres mesures, y compris :

- ▶ Évaluer les séances de sensibilisation au handicap et mettre en place des séances de sensibilisation à l'échelle du personnel. Continuer et modifier ces séances s'il y a lieu en fonction de l'évaluation et de la sensibilisation au handicap.
- ▶ Élaborer des séances d'information sur les règlements pris en application de la LAPHO et le Code des droits de la personne à l'intention du personnel.
- ▶ Lancer des séances de formation des cadres en vue d'améliorer leurs connaissances en matière d'adaptation des emplois pour les personnes handicapées.
- ▶ Continuer à examiner la possibilité d'élargir l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour éliminer les obstacles dans les pratiques de recrutement.

Milieu bâti

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse s'est engagé à faire en sorte qu'il soit plus facile d'entrer dans nos immeubles, d'en sortir et de circuler autour de ceux-ci.

En 2012-2013, notre ministère entend...

- ▶ Renégocier les nouveaux baux et la reconduction des baux conformément aux exigences du code du bâtiment de l'Ontario et aux lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle de manière à empêcher la création de nouveaux obstacles pour les employés, les clients et les membres du public qui ont un handicap.
- ▶ Continuer d'évaluer l'accessibilité des bureaux, des installations et de la technologie du ministère dans le but d'améliorer l'accessibilité pour le personnel et la clientèle.
- ▶ Promouvoir et actualiser les lignes directrices sur la planification de réunions accessibles pour y inclure les nouvelles politiques et informations sur les réunions tenues à l'extérieur.
- ▶ Étudier la disponibilité/l'accessibilité de salles de «Â bien-êtreÂ » dans les bureaux du ministère.

En 2013-2014 et au-delà, le ministère mettra en œuvre d'autres mesures, y compris :

- ▶ S'assurer que tous les projets de déménagement ou de rénovation du bureau central ou des bureaux régionaux du ministère sont conçus conformément au code du bâtiment de l'Ontario et aux lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle.

Approvisionnement

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse s'est engagé à tenir compte de l'accessibilité dans ses processus d'approvisionnement. Nous demandons aux fournisseurs potentiels de nous fournir des renseignements sur les options accessibles qu'ils offrent. L'accessibilité fait partie de nos critères d'évaluation.

En 2012-2013, notre ministère entend...

- ▶ Ajouter une section sur l'accessibilité dans la partie Approvisionnement de l'*Electronic Manual of Ministry Administration* du ministère. Cette section fournira un lien vers les ressources sur l'accessibilité de la Division de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.
- ▶ Préparer une trousse d'information et l'afficher dans la section sur l'accessibilité de l'*Electronic Manual of Ministry Administration* en vue d'aider les cadres qui ont besoin d'acquérir des technologies d'assistance pour répondre aux besoins d'employés handicapés.
- ▶ Mettre en avant l'information sur l'accessibilité dans la partie Approvisionnement du site Intranet.

- Inclure dans les mécanismes d'approvisionnement tels que les demandes de propositions et les demandes de services l'obligation de posséder les connaissances, les compétences et l'expérience requise pour concevoir, réaliser et déployer un système ITI accessible conformément aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, niveau AA.

En 2013-2014 et au-delà, le ministère mettra en œuvre d'autres mesures, y compris :

- Étudier la faisabilité de l'élaboration d'une liste de fournisseurs et d'un guide à l'intention des cadres sur l'acquisition de technologies d'assistance pour répondre aux employés qui ont un handicap.

Formation en matière d'accessibilité

- Continuer à dépasser les exigences de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle en demandant à tout le personnel de suivre les deux cours d'apprentissage en ligne du Centre du leadership et de l'apprentissage (CLA) intitulés *May I Help You?*
- Continuer à demander à tous les cadres de suivre la formation en ligne du CLA sur la LPHO intitulée *Maximizing the Contributions of Employees and Applicants with Disabilities*.
- Promouvoir et encourager le personnel à suivre toute la gamme des programmes de formation sur la diversité et l'inclusion du Centre du leadership et de l'apprentissage.

Troisième section : Examen des lois, des règlements et des politiques

Dans le cadre de l'engagement que nous avons pris d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse continuera à passer en revue les initiatives gouvernementales, notamment les mesures législatives et les politiques, afin de repérer et de supprimer les obstacles.

Lois, règlements et politiques qui ont été passés en revue en 2011-2012

Lois et règlements

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse s'est engagé à passer en revue ses lois et règlements en vue de déceler tout obstacle potentiel à l'accessibilité.

En 2011-2012, le ministère a utilisé l'outil d'évaluation en matière d'inclusion pour examiner la *Loi proclamant le Jour des petits immigrants britanniques* de 2011 et la *Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté*.

Lois, règlements et politiques qui seront passés en revue en 2012-2013

Lois et règlements

Le Bureau de la diversité de la FPO et le ministère du Procureur général ont élaboré une approche coordonnée pour la poursuite de l'examen des mesures législatives du gouvernement visant à repérer les obstacles à l'accessibilité. Dans cette prochaine phase, seront examinés les lois et règlements qui ont un impact élevé et qui répondent aux critères suivants :

- a. les lois qui touchent directement les personnes handicapées;
- b. les lois qui régissent la prestation de services ou de programmes applicables à grande échelle;
- c. les lois qui régissent des prestations ou des protections; ou
- d. les lois qui affectent un droit ou un devoir démocratique ou civique.

Cette phase de l'examen sera terminée d'ici la fin de 2014. Le gouvernement a décidé d'examiner ces lois car elles touchent les domaines dans lesquels les changements devraient avoir la plus grande incidence pour les Ontariennes et les Ontariens qui ont des besoins en matière d'accessibilité. Nous continuerons de faire le point sur l'examen des lois dans notre plan annuel d'accessibilité.

Â Â Â

Repérer, supprimer et prévenir les obstacles à l'aide de l'Outil d'évaluation en matière

d'inclusion pour la FPO

En 2011, la fonction publique de l'Ontario (FPO) a mis en œuvre l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO. Il s'agit d'un outil analytique qui aide le personnel à intégrer des éléments d'inclusion à son travail grâce à une meilleure compréhension de la diversité et de l'accessibilité. Cet outil peut être utilisé au début d'un projet ou dans le cadre de l'examen des politiques, des programmes, des lois, des lignes directrices et des procédures. L'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO peut aider à repérer, supprimer et prévenir les obstacles à l'accessibilité et à d'autres aspects de la diversité.

En 2011-2012, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse...

- ▶ A promu la participation aux cours du Centre du leadership et de l'apprentissage sur la diversité et l'inclusion.
- ▶ A établi des attentes relativement à l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion de la FPO au sein du ministère.
- ▶ A utilisé l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion de la FPO pour examiner la *Loi proclamant le Jour des petits immigrants britanniques* de 2011 et la *Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté*.

À l'avenir, notre ministère...

- ▶ Encouragera tout le personnel à utiliser l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO pour passer en revue les lois, règlements, politiques, programmes, pratiques et services.
- ▶ En 2012 et au-delà, les cadres supérieurs encourageront l'ensemble du personnel à intégrer l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO dans leurs plans d'amélioration du rendement et d'apprentissage.

< = "" >

Lexique de termes et de sigles

[ASL](#) – American Sign Language

[ATS](#) – Téléimprimeur

[CLA](#) – Centre du leadership et de l'apprentissage

[DSJJ](#) – Division des services de justice pour la jeunesse

[FPO](#) – fonction publique de l'Ontario

[IO](#) – Infrastructure Ontario

[LAPHO](#) – Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

[LPHO](#) – Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario

[MSEJ](#) – ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

[PAE](#) – Programme d'aide aux employés

[PDF](#) - Portable Document Format (format de document portable)

[PPA](#) - plan pluriannuel d'accessibilité

[règlement NAI](#) - règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées

[WCAG](#) - Règles pour l'accessibilité des contenus Web (Web Content Accessibility Guidelines)

Renseignements

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

Renseignements généraux : à Toronto, 416 325-5666

Renseignements généraux : Numéro ATS 1 800 : 1 800 387-5559

Courriel : mcysinfo@ontario.ca

Site Web du ministère : www.children.gov.on.ca

Rendez-vous au portail [Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires](#). Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible pour tous.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

[Publications ServiceOntario](#)

Téléphone : 1 800 668-9938

ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario 2012

ISSN 1911-4001

This document is available in English.